

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2024\_017**

**Action sur la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en oeuvre des travaux : attribution du marché**

Le vingt-cinq avril deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES, Séverine PEYRETOU

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 16 avril 2024

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 0
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ;

Considérant la démarche engagée en 2016 pour élaborer et mettre en œuvre un PAPI d'intention 20219-2021 sur le bassin du Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques d'inondations et des enjeux en présence pour l'économie locale ;

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE\_2020\_010 du 24 mars 2022 relative à l'engagement sur le PAPI complet du Tarn-amont ;

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE\_2023\_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont ;

Considérant le passage du dossier du PAPI Tarn-amont commission inondation de bassin Adour-Garonne et l'avis donné en date du 3 octobre 2023, ainsi que le courrier de labellisation de M. Le Préfet coordonnateur de Bassin du 17 novembre 2023,

Considérant la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE\_2023\_027 du 5 octobre 2023 actant le lancement de l'action sur les diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du PAPI complet Tarn-amont 2024-2029,

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024  
Date de réception de l'AR: 25/04/2024  
048-200080547-DE\_2024\_017-DE  
A G E D I

M. Le Président rappelle que dans le cadre du PAPI complet du Tarn-amont, l'axe 5 concerne la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il précise que les actions 5.1 à 5.3 concernent respectivement la réduction de la vulnérabilité des différentes typologies d'enjeux :

- 5.1 des habitations
- 5.2 des activités économiques, y compris les campings
- 5.3 des bâtiments publics.

Les démarches de diagnostics de vulnérabilité pour chacun de ces enjeux ont été testées dans le cadre du PAPI d'intention. Il s'agit désormais de déployer ces dispositifs plus largement à tous les enjeux situés en zone inondable du territoire du Tarn-amont (PPRi et hors PPRi).

Pour les habitations et les activités économiques la mise en œuvre de la démarche de réduction de la vulnérabilité se déroulera selon plusieurs étapes :

- Etape 1 : Identification des bâtiments/activités en zone inondable
- Etape 2 : diffusion de l'information, campagne de communication
- Etape 3 : recensement des personnes intéressées et prises de RDV pour les visites techniques
- Etape 4 : réalisation des diagnostics 'entretiens, mesures spécifiques et levés topographiques
- Etape 5 : rédaction et remise des rapports
- Etape 6 : accompagnement pour les travaux

Ainsi, dans un premier temps, il est proposé de réaliser une partie de l'opération pour la période 2024-2025 et début 2026, avec l'appui d'un prestataire spécialisé.

En complément, l'action 1.5 a été intégrée à ce marché. Elle concerne la création et la mise en ligne d'une cartographie interactive. Elle servira d'outil d'accompagnement pour les campagnes de diagnostics de vulnérabilité des biens bâtis.

La consultation relative à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux répond à une procédure formalisée.

Elle s'est déroulée du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 2 avril 2024 midi. Elle a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) ainsi que sur le BOAMP et le JOUE.

4 réponses sont parvenues au syndicat Tarn-amont dans les délais imposés. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le mardi 2 avril 2024 après-midi.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 avril 2024, et après présentation du rapport d'analyse, a décidé de retenir l'offre de OSGAPI, basé à NIMES pour un montant de 325 140,00 € HT – 390 168,00 € TTC, reconnue économiquement la plus avantageuse. Elle correspond à l'offre avec variante, toute période de reconduction confondues, avec 2 réunions de comité de suivi supplémentaires et 5 réunions publiques.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 16 avril 2024, et le rapport d'analyse des offres dressé, le Président propose au comité syndical d'acter la décision de la commission d'appel d'offres sur l'attributaire du marché.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Accepte** le marché,

**Acte** la décision de la commission d'appel d'offres,

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024
Date de réception de l'AR: 25/04/2024
048-200080547-DE_2024_017-DE
A G E D I

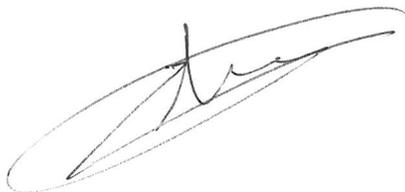
Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel 2024 et suivants,

**Autorise** le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.

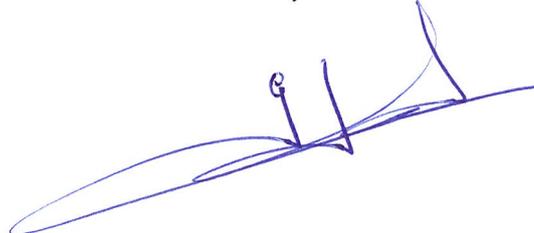
Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Le Président, Serge VÉDRINES**



**Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 25/04/2024  
et publié ou notifié  
le 30/04/2024

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024  
Date de réception de l'AR: 25/04/2024  
048-200080547-DE\_2024\_017-DE  
A G E D I